

**ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE CENTRAL ET DES SECTIONS DE VOTE
POUR LES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS AUX CONSEILS CENTRAUX
DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**
- SCRUTINS DES 27 ET 28 MARS 2024

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu l'avis du comité électoral consultatif de l'Université Bordeaux Montaigne en date du 14 décembre 2023,

Vu l'arrêté électoral du 25 janvier 2024 portant organisation de l'élection des représentants des personnels et des usagers aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu l'arrêté du 23 février 2024 relatif aux listes électorales afférentes à l'élection des représentants des usagers aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu l'arrêté du 14 mars 2024 portant actualisation à la date du 14 mars 2024 des listes électorales afférentes à l'élection des représentants des usagers aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu l'arrêté du 23 mars 2024 portant actualisation à la date du 22 mars 2024 des listes électorales afférentes à l'élection des représentants des usagers aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1:

➤ En application des dispositions de l'article 11 de l'arrêté électoral susvisé du 1 la composition des sections de vote et du bureau de vote central, pour les élections des représentants des usagers aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne (scrutins des 27 et 28 mars 2024) est arrêtée comme suit :

1.1 - Composition de la section de vote ouverte le 27 mars 2024, de 08h00 à 16h00, sur le site du centre universitaire du Pin d'Agen :

▪ *Présidente de la section de vote:*

Sandrine DEFFAYES

▪ *Assesseurs (par ordre alphabétique) :*

Nathalie RIEANT

Françoise RATEL

1.2 - Composition de la section de vote ouverte le 27 mars 2024 de 08h00 à 16h00, sur le site de Renaudel :

▪ *Présidente de la section de vote:*

Hélène ERTLÉ

▪ *Assesseurs (par ordre alphabétique) :*

Gabriele FERRARI

Michèle QUELLIER

1.3 - Composition du bureau de vote central ouvert le 27 mars 2024, de 08h00 à 18h00, et le 28 mars 2024 de 08h00 à 18h00 au siège de l'Université Bordeaux Montaigne :

▪ *Présidente du Bureau de vote :*

Morgane LEROUX



▪ *Asseseurs* :

Buşra DIRIK;

Andréa FERNANDEZ

ARTICLE 2 :

Le bureau de vote central désigné à l'article 1.3 du présent arrêté est chargé de procéder au dépouillement du scrutin à l'issue du 2^{ème} jour des élections (le 28 mars 2024, après l'heure de clôture du scrutin). Il désignera au moins trois scrutateurs parmi les électeurs.

ARTICLE 3:

Le présent arrêté est soumis à publication par voie d'affichage au siège de l'Université Bordeaux Montaigne, domaine universitaire, 33607 Pessac (hall du bâtiment administration) ; sur le site Renaudel (1, rue Jacques Ellul, 33080 Bordeaux) et par voie de mise en ligne sur le site web de l'Université Bordeaux Montaigne.

ARTICLE 4:

Mme la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis à Mme la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine.

Fait à Pessac, le 25 mars 2024.

Pour l'Université Bordeaux Montaigne,
Le Président,

Lionel LARRÉ.

